

GISCARD PARTOUT, JUSTICE (FISCALE) NULLE PART ... POURQUOI AVOIR AUGMENTE LA TAXE D'HABITATION A CHAMALIERES ?

Le Maire et sa majorité ont décidé d'abaisser l'abattement général à la base de 15 à 10%. **Que cela signifie-t-il vraiment ? Une hausse de la taxe d'habitation tout en affichant un taux d'imposition stable pour sauver les apparences !**

UNE HAUSSE DEGUISEE ! HONTEUX !

Jamais la majorité actuelle n'a indiqué dans son programme en 2008 qu'elle allait augmenter les impôts locaux.

Malgré l'opposition de notre groupe d'élus de gauche au conseil, le maire a fait voter dans le budget 2010 **la réduction de l'abattement. Elle équivaut à une hausse de la taxe d'habitation de 5%, soit 200 000 euros.**

QUI VA PAYER ?

La taxe d'habitation est payée **par tous les propriétaires occupants mais surtout par tous les locataires, souvent des habitants modestes**

EST-CE INJUSTE ? OUI !

Le maire s'enorgueillit de la faiblesse du taux d'imposition de la TH sur la commune par rapport à Riom par exemple: 11.96% contre 16.62% à Riom, ville comparable. Comparons ce qui est vraiment comparable : le montant du chèque sorti par le contribuable !

Ce n'est pas le taux qui compte mais bien ce que les Chamaliérois payent au final !

Mais en 2007, la valeur locative brute moyenne est plus élevée à Chamalières qu'à Riom : 3458€ à Chamalières contre 2 723€ euros à Riom.

TOTAL : la taxe d'habitation moyenne à Chamalières est plus élevée qu'à Riom : 203€ contre seulement 159€ à Riom.

EST-CE UTILE ? NON !

Dans le même budget, la ville a récupéré 7,3M€ de plus de valeur grâce à la vente des logements et bureaux de la SEMIC (société d'économie mixte de la ville de Chamalières) !

Il n'était donc pas utile d'augmenter la taxe d'habitation, surtout dans un contexte de crise : crise du pouvoir d'achat, chômage, réduction des retraites, jeunes en difficulté ...cette hausse pouvant être facilement évitée, voire au moins reportée, grâce à des recettes exceptionnelles.

GISCARD PARTOUT, JUSTICE (FISCALE) NULLE PART ... POURQUOI AVOIR AUGMENTE LA TAXE D'HABITATION A CHAMALIERES ?

**QUELLE IDEOLOGIE POUSSE
LOUIS GISCARD D'ESTAING ?**

**Le député-maire UMP défend les
privilèges fiscaux des plus riches-
comme le bouclier fiscal- à Paris
et augmente les impôts à
Chamalières !**

**L'Etat rembourse chaque année
390 000€ d'impôts à 1000 familles
disposant d'une fortune personnelle
de plus de 7,6 millions d'euros, et le
vice- président de la Commission
des Finances à l'Assemblée
nationale vient faire les poches
des Chamaliérois!**

**Nous, élus de la gauche,
continuerons de rappeler
au maire et à sa majorité
l'injustice de cette mesure
et demanderons son
retrait !**

**Prochain conseil municipal :
le 17 juin 2010**

**AVEC LA GAUCHE,
CHAMALIERES EN
MOUVEMENT**

Comment est calculée la taxe d'habitation ?

La base d'imposition est la valeur locative cadastrale.

Le montant de la taxe d'habitation s'obtient en multipliant la base d'imposition par les taux fixés par les collectivités territoriales (commune, département, région)

Quels abattements possibles ?

1 Abattement obligatoire pour charges de famille applicable de plein droit et fonction du nombre de personnes composant le foyer fiscal

2 Abattement général facultatif à la base : les collectivités locales décident de fixer cet abattement à 5%, 10% ou 15%. C'est cet abattement qui a été réduit par la majorité communale

Abattements possibles proposés par l'opposition de gauche et refusés par la majorité municipale :

1 Abattement facultatif en faveur des **personnes modestes : rejeté !**

2 Abattement spécial facultatif en faveur des **personnes invalides** (titulaires de l'allocation supplémentaire du fonds spécial d'invalidité, de l'allocation adulte handicapé, ou de la carte d'invalidité) : **rejeté !**